



Sud-Solidaires BPCE

Section CEAPC - 24, rue du 24 février 79000 NIORT

Tel : 05.16.36.22.15 – 05.16.36.22.16

sudceapc@yahoo.fr / www.sudbpce.com /  SUDBPCE



TRAVAIL D'EQUIPE

Sud-Solidaires agit et ça fonctionne !

Sud-Solidaires souhaite vous relater une histoire. Celle d'une agence qui pourrait être la vôtre de Loudun à Laruns et de Saint Martin de Ré à Terrasson. Lors de nos visites, nous constatons des situations de travail dégradées récurrentes ; l'exemple qui suit est à méditer.

Il est question d'une agence de 4 personnes qui s'est retrouvée à travailler avec 1 seule personne sur plusieurs jours en décembre suite à des arrêts maladie et qui a continué de fonctionner jusqu'en mai de manière chaotique.

Les termes de la médecine du travail : « *Risque majeur de Burn out pour le personnel en place, manque de moyens humains ++, problème de gestion des absents clairement identifié+++*, situation retrouvée à plusieurs reprises dans plusieurs agences, ce jour 3 absents sur 4 personnes, à terme, il est prévu le passage de 4 salarié-es à 3. » **L'Inspecteur du Travail du secteur a fait les mêmes constats.**

Constats dramatiques de la situation

- Ouverture à 1 personne, CDD seul parfois
- Fermeture sur plusieurs jours faute de personnel
- Clients insatisfaits et mécontentements
- Arrêts maladies des collègues
- Remplacement par des collègues d'autres agences
- Dépassements d'horaires et charge de travail accrue

Les actions de Sud-Solidaires depuis Décembre

- Visites des collègues et recueil de leurs besoins : effectif, baisse des objectifs, remplacements immédiats, ré-ajustement des portefeuilles, aide de la ligne managériale sur les dossiers en délégation ...

- Intervention en réunion des DP
- Interpellation du DG/DR et DRH
- Entretien avec B.Durand
- Entretien avec le DR
- Envoi de courrier à la direction
- Information à la Médecine du Travail
- Information à l'Inspection du Travail
- Visite de la médecine du travail à l'agence pour constat
- Visite des inspecteurs du travail à l'agence pour constat
- Envoi des fiches d'entreprise au CHSCT et à la direction pour rappel à la loi
- Information auprès de l'Inspecteur du Travail de Bordeaux

Résultats obtenus, les actions de Sud-Solidaires sur le terrain et au quotidien portent leurs fruits

- Embauche d'un collègue en CDD
- Collègue en CDD a été nommé en CDI,
- Autre collègue y sera affecté début juin en CDI,
- maintien de l'effectif comme avant RHD 20#20
- **Sud-Solidaires** est aussi intervenu pour éviter le jeu des chaises musicales et a permis de conserver l'effectif dans

- l'agence qui a comblé le manque. Les recrutements sont en cours.
- Diminution des objectifs pour l'obtention de la part variable collective
- Ré-ajustement des portefeuilles
- Retour à des conditions de travail acceptables.

Sud-Solidaires se bat au quotidien pour améliorer nos conditions de travail en utilisant tous les moyens légaux pour rappeler à la direction ses obligations. *Sud-Solidaires* ne lâche rien, aucun-e de ses adhérent-es et collègues ne doit se sentir seul-e.

Alors osez parler, interpellez-nous ! Nous sommes là. Travaillons ensemble !